

Assemblée générale de la Ligue Centre Val de Loire des Echecs samedi 23 juin 2012 à Bourges (18)

Etaient présents :

Voir la liste d'émargement jointe en annexe du compte rendu.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Ligue :

Le président Kennisthon POUSSE déclare ouverte la séance à 14h30.

Il procède au décompte des voix comptabilisées à partir du nombre de licences au 31 août 2011 soit **48 voix sur 78 possibles** représentant 61,5% des licenciés A et B.

Cette AG extraordinaire a pour but la mise en conformité des statuts de la ligue CVL d'Echecs

Modification des statuts :

Article 11 :

La Ligue est administrée par un Comité Directeur de **16 membres** qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la Ligue. C'est l'instance dirigeante de la Ligue.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. L'élection a lieu avant le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.

Peuvent être élues au Comité Directeur les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins :

Groupe A = les représentants de toutes les catégories de licenciés ;

Groupe B = les représentantes des féminines pour un nombre de sièges proportionnel au nombre de juniors et seniors ;

Groupe C = un médecin licencié ou non.

Cet article obsolète devient :

La Ligue est administrée par un Comité Directeur de **16 membres** qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la Ligue. C'est l'instance dirigeante de la Ligue.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. L'élection a lieu avant le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.

Peuvent être élues au Comité Directeur les personnes âgées d'au moins 16 ans jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération.

L'élection a lieu au scrutin de liste, la moitié des sièges est attribuée à la liste ayant obtenu le plus de voix, les autres sièges sont répartis au pourcentage des voix obtenues par chaque liste.

Chaque liste doit comprendre un médecin en position éligible.

Le nombre de féminines présentées doit être équivalent au pourcentage de féminines licenciées dans la ligue.

Résultat du vote : Contre = 0 voix, Abstention = 0 voix, Pour = 48 voix, article modifié

Article 5 :

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés à la Ligue, aux membres licenciés de ces groupements et aux membres licenciés de la Fédération sont fixées par le règlement intérieur. Elles doivent être choisies parmi les mesures ci-après :

- Avertissement ;
- Blâme ;
- Pénalités sportives (déclassement, retrait temporaire de licence, suspension de tournoi , etc.) ;
- Pénalités pécuniaires ;
- Suspension ;
- Radiation , pour tout autre motif que le non-paiement des cotisations, ne peut être prononcée qu'avec l'accord de la Fédération.

Les sanctions disciplinaires sont prononcées par le Comité Directeur de la Ligue dans les conditions et les limites fixées par le règlement intérieur.

Toute personne physique ou morale qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire doit être mise à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant le Comité Directeur ou l'organe à qui le Comité a délégué le pouvoir disciplinaire. Elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.

Cet article obsolète devient :

Le Bureau. Fédéral peut saisir la Commission Régionale de Discipline qui pourra alors prendre toutes les sanctions citées dans le règlement fédéral.

Résultat du vote : Contre = 0 voix, Abstention = 0 voix, Pour = 48 voix, article modifié

La modification des statuts ayant eu lieu, il convient de modifier le Règlement Intérieur en conséquence.

Modification du Règlement Intérieur :

Article 3 :

3.1.1.) Les candidatures :

Peut être candidat au Comité Directeur de la Ligue, tout membre majeur, titulaire de la licence depuis six mois au moins et répondant aux exigences de l'article 11 des statuts de la Ligue.

Chaque candidat disposera d'un imprimé lui permettant de présenter son curriculum vitae et son opinion sur l'action de la Ligue et le poste qu'il désire occuper en 10 lignes maximum. Le Président de la Ligue adressera ces imprimés aux clubs 90 jours avant l'Assemblée Générale. Le dépôt des candidatures doit être effectué auprès du Président 60 jours avant l'Assemblée Générale.

Le Président de Ligue envoie aux clubs, la profession de foi des candidats en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale.

3.1.2.) Scrutin :

L'élection du Comité Directeur, par l'Assemblée Générale se déroule en un seul tour à bulletins secrets. Sont déclarés élus, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir.

3.2.) Election du Président de Ligue :

Les candidats à la présidence doivent présenter leur candidature auprès du Président de Ligue en même temps que leur candidature au Comité Directeur. Ce dépôt de candidature auprès du Président de Ligue sera accompagné d'une profession de foi occupant au maximum une page 210 x 297 dactylographiée.

Le Président enverra cette profession de foi aux clubs en même temps que la profession de foi des candidats au Comité Directeur.

Cet article obsolète devient :

3.1.1.) Les candidatures :

Peuvent être élues au Comité Directeur les personnes âgées d'au moins 16 ans jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération.

Chaque candidat disposera d'un imprimé lui permettant de présenter son curriculum vitae et son opinion sur l'action de la Ligue et le poste qu'il désire occuper en 10 lignes maximum. Le Président de la Ligue adressera ces imprimés aux clubs 90 jours avant l'Assemblée Générale. Le dépôt des candidatures doit être effectué auprès du Président 60 jours avant l'Assemblée Générale.

Le Président de Ligue envoie aux clubs, la profession de foi des candidats en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale.

3.1.2.) Scrutin :

L'élection a lieu au scrutin de liste, la moitié des sièges est attribuée à la liste ayant obtenu le plus de voix, les autres sièges sont répartis au pourcentage des voix obtenues par chaque liste. L'élection du Comité Directeur, par l'Assemblée Générale se déroule en un seul tour à bulletins secrets.

3.2.) Election du Président de Ligue :

Est déclarée Président de ligue la personne qui figure en première position sur la liste ayant obtenu la majorité des suffrages.

Résultat du vote : Contre = 0 voix, Abstention = 0 voix, Pour = 48 voix, article modifié

Article 5 :

5.1.) Commission Régionale de discipline :

En référence au règlement disciplinaire de la F.F.E., la Ligue institue un organe disciplinaire de première instance dénommé « commission régionale de discipline »

La commission régionale de discipline est saisie par la Commission de l'Action Disciplinaire et de l'Éthique (CADÉ) instituée conformément à l'article 7 du règlement disciplinaire de la FFE . La CADÉ est le seul organe de la fédération compétent pour engager les poursuites disciplinaires.

D'une manière générale, chaque commission régionale de discipline est compétente pour juger les affaires disciplinaires survenant sur son territoire d'action. Les sanctions prononcées par les commissions régionales sont applicables sur tout le territoire national.

Cet article obsolète devient :

5.1.) Commission Régionale de discipline :

En référence au règlement disciplinaire de la F.F.E., la Ligue institue un organe disciplinaire de première instance dénommé « commission régionale de discipline » qui pourra être saisi par le Bureau Fédéral.

D'une manière générale, chaque commission régionale de discipline est compétente pour juger les affaires disciplinaires survenant sur son territoire d'action. Les sanctions prononcées par les commissions régionales sont applicables sur tout le territoire national.

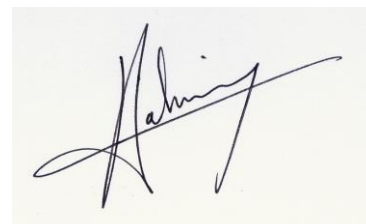
Résultat du vote : Contre = 0 voix, Abstention = 0 voix, Pour = 48 voix, article modifié

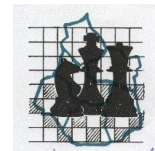
Toutes les modifications ayant été effectuées, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 14h50

L'assemblée Générale Ordinaire prend le relais.

Le président Kennisthon POUSSE

Le secrétaire Jean-louis SALVAING





Assemblée générale de la Ligue Centre Val de Loire des Echecs samedi 23 juin 2012 à Bourges (18)

Etaient présents :

Voir la liste d'émargement jointe en annexe du compte rendu.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ligue :

Le président Kennisthon POUSSE déclare ouverte la séance à 15h00.

Il procède au décompte des voix comptabilisées à partir du nombre de licences au 31 août 2011 soit **52 voix sur 78 possibles** représentant 61,5% des licenciés A et B.

Il présente les excuses de Messieurs :

- François BONNEAU Président du Conseil Régional du Centre
- Yannick Barillet Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion social

Et remercie M. Henri Carvallo, Président de la Fédération Française des Echecs de sa présence.

1/ Rapport Moral présenté par le président Kennisthon Pousse

La saison 2011/2012 fut, cette saison encore, placée sous le signe des féminines :

- Tournoi des Châteaux en Indre-et-Loire entièrement réservé aux féminines
- Mission de Service Civique consistant à évaluer les difficultés qu'ont les clubs à recruter et à fidéliser des féminines.
- Poursuite de l'action auprès des jeunes et renforcement du « pôle espoir ».
- Développement des actions avec une plus grande implication des bénévoles.
- Bonne progression du nombre des licenciés : 1937 A et B au 1^{er} mai contre 1854 en 2010/2011. La part des licences représente 50% des ressources. L'objectif des 2000 licenciés vient d'être atteint (2006 au 1^{er} juin !).

Malgré une nette augmentation du prix des licences, nos finances restent à surveiller.

Vote du rapport moral:

Abstentions: 0 voix

Contre 0 voix

Pour: 52 voix

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2/ Rapport Financier présenté par le trésorier Gérard Bégaud

Le trésorier, Gérard BEGAUD nous présente le bilan financier de la saison 2010/2011 faisant apparaître un excédent de 1453,68 €. Mais attention ! Pour la saison en cours, un nouveau déficit est annoncé (environ 1 000 à 1 500 €). Il est bien évident que ce déficit est dû en grande partie à notre politique en faveur de la formation et l'encadrement des jeunes qui représentent 50% des dépenses.

Par ailleurs, sur une somme demandée de 7300 € au CNDS nous n'avons finalement reçu que seulement 2600 €. Cette année la demande est de 8 150 € Depuis 4 ans le montant de l'aide est toujours constant !

Le budget du CNDS provient d'une taxe prélevée sur le montant des sommes encaissées par la Française des Jeux. Financer le sport à partir des sommes encaissées lors des paris et à partir parfois de conduites addictives semble être une pratique peu recommandable. Cependant le CNDS représente un budget supérieur à celui consacré par l'Etat aux sports.

Après avoir répondu aux différentes questions de l'assemblée, le trésorier reprend la parole pour présenter le **budget prévisionnel** de la saison 2012/2013

Il présente le document du dossier AG. Le budget est à l'équilibre à 33 450 €. Il est certain que ce budget intègre des recettes que nous ne toucherons pas comme la demande CNDS. Au niveau de la convention de développement du jeu d'échecs avec la Région Centre le montant de 5 000 € est pratiquement acquis dans la mesure où nous réalisons les critères demandés, elle prendra fin avec l'exercice.

Concernant les financements privés nous rencontrons malheureusement énormément de difficultés. La BNP PARIBAS, qui est partenaire de la FFE, a apporté une aide pour le Tournoi Féminin des Châteaux. Cela dit nous avons beaucoup de mal à vendre l'image du jeu d'échecs auprès de partenaires privés.

Le président soumet au vote le budget prévisionnel 2012/2013

Vote: Abstention: 5 voix Contre 0 **Pour: 52 voix**
Le rapport financier est adopté.

3/ Rapport Technique présenté par Serge Desmoulières directeur technique

Le directeur technique, Serge Desmoulières, passe en revue les différentes compétitions de la saison. Se référer au dossier de l'AG.

Nous distribuons les différents coupes et trophées de la saison pour les équipes championnes de leur groupe respectif.

4/ Secteur de l'arbitrage présenté par Serge Desmoulières

La formation des arbitres est un axe fort pour notre Ligue, il faut toujours améliorer et parfaire nos connaissances. A ce titre le 4 décembre 2012 un stage de Formation continue eut lieu à Orléans. Des stages AF4 furent aussi organisés : voir bulletin

5/ Secteur des féminines présenté par Franck Chandran

Incontestablement le **Tournoi Féminin des Châteaux** (Amboise, Chinon et Villandry) a été l'événement phare des compétitions féminines.

Sans oublier le Challenge Roza Lallemand

6/ Secteur Jeunes présenté par le directeur des jeunes Philippe André

Le directeur des jeunes effectue de bilan de l'année écoulée dans le secteur où la Ligue effectue les investissements les plus importants en termes d'accompagnement et de formation.

Il passe en revue les différents temps forts :

- Rapide des jeunes à Tours en octobre 2011
- Les championnats départementaux
- Les championnats régionaux à Avoine et Gien en janvier et en mars 2011
- Les championnats de France en avril 2012 à Nîmes.
- Les interclubs jeunes en Nationales II, III et IV
- Les entraînements : 4 regroupements des jeunes du pôle espoir à Blois, Avoine, Chécy et à Rebréchien.

Le bilan est assez bon pour cette saison : voir bulletin.

7/ Secteur des Scolaires présenté par le directeur Jacky Descamps

Le directeur retrace les différentes actions en milieu scolaire.

- Phase départementale
- Phase académique
- Phase nationale

Le collège Henri Becquerel d'Avoine se qualifie pour la finale nationale à Montrevel en Bresse
L'école primaire Pain Perdu de Beaumont en Véron se qualifie pour la finale nationale à Hyères

8/ Secteur formation présenté par le directeur Christophe Duval

2 stages DIFFE permettant de former 19 animateurs ont été organisés cette année.

Il serait souhaitable que chaque département organise des stages pour augmenter notre effectif d'animateurs et formateurs.

9/ Calendrier des compétitions

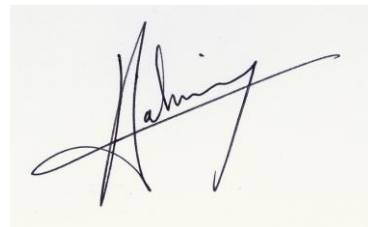
Voir les calendriers présents dans le dossier.

Fin de l'Assemblée Générale à 18h dans les locaux du CDOS du Cher suivi d'un vin d'honneur.

Le président Kennisthon POUSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Pousse', written in a cursive style.

Le secrétaire Jean-louis SALVAING

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Salvaing', written in a cursive style.